

AB PHYTOPATRIMOINE

Société à responsabilité limitée

Au capital de 170.000 euros

Siège social : ZA la Cigaliere 130 Allée du Mistral, 84250 LE THOR

510 537 954 RCS AVIGNON

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 20 DECEMBRE 2024**

[...]

SIXIEME RESOLUTION

(Transformation de la Société en société par actions simplifiée)

L'Assemblée Générale, sur la proposition de son Gérant, après avoir entendu la lecture de son rapport et du rapport du Commissaire aux comptes sur la situation de la Société en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de commerce,

décide de transformer la Société en société par actions simplifiée à compter de ce jour.

Cette transformation régulièrement effectuée n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

Cette résolution est mise aux voix :

- Ont voté pour : Tous
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 0

En conséquence, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

(Sous la condition suspensive de la transformation de la Société en société par actions simplifiée : Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme sociale)

L'Assemblée Générale, en conséquence de l'adoption de la résolution relative à la transformation de la Société en société par actions simplifiée,

décide d'adopter, article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts régissant la Société sous sa nouvelle forme et dont un exemplaire demeurera annexé au présent procès-verbal en **Annexe 1**.

Cette résolution est mise aux voix :

- Ont voté pour : Tous
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 0

En conséquence, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

(Sous la condition suspensive de la transformation de la Société en société par actions simplifiée : Nomination de Monsieur Armand WIEDEMANN-GOIRAN en qualité de Président)

L'Assemblée Générale, prenant acte de la fin des fonctions immédiate du Gérant du fait de la décision de transformation,

décide, de nommer en qualité de Président de la Société sous sa forme de société par actions simplifiée pour une durée de illimitée :

Monsieur Armand WIEDEMANN-GOIRAN

Né le 6 juillet 1978 à NEUILLY-SUR-SEINE (92)

Demeurant 1659 Chemin du Mas Boulbon 30000 NIMES

De nationalité française

Monsieur Armand WIEDEMANN-GOIRAN ne percevra pas de rémunération au titre de son mandat de Président.

Toutefois, il pourra prétendre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement sur justificatifs.

Cette résolution est mise aux voix :

- Ont voté pour : Tous
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 0

En conséquence, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

(Sous la condition suspensive de la transformation de la Société en société par actions simplifiée : Confirmation des Commissaires aux Comptes dans leurs fonctions)

L'Assemblée Générale, en conséquence de l'adoption de la résolution relative à la transformation de la société,

confirme les mandats des cabinets SOCAUDIT-SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES ET D'AUDIT et TALENZ ARES AUDIT, Commissaires aux comptes, pour la durée de leur mandat restant à courir.

Cette résolution est mise aux voix :

- Ont voté pour : Tous
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 0

En conséquence, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités légales)

L'Assemblée Générale **confère** tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité légale.

Cette résolution est mise aux voix :

- Ont voté pour : Tous
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 0

En conséquence, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

Pour extrait certifié conforme par :



M. Armand WIEDEMANN-GOIRAN

Gérant